



GROUPE AIRWELL SA

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social : 10 rue du Fort Saint-Cyr, 78180 Montigny Le Bretonneux

824 596 795 R.C.S. Versailles

(ci-après « **AIRWELL** », le « **Groupe** » ou la « **Société** »)

<https://www.airwell.com/fr/>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DECEMBRE 2022



Table des matières

A. RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

B. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

C. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

D. ETATS FINANCIERS ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

E. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

F. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31 DECEMBRE 2022

A. RAPPORT DE GESTION SUR LES
OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2022

GROUPE AIRWELL
Société anonyme au capital de 242.361,30 € Euros
Siège Social : 10 rue du Fort de Saint Cyr – 78180 Montigny-le-Bretonneux
RCS VERSAILLES 824 596 795
(Ci-après la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 14 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Annuelle en application des statuts et de la loi sur les Sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

I.1- Activité de la Société

I.1-a) Sur les plans technique et commercial

Pour rappel, Groupe Airwell a fait l'acquisition en avril 2021 de la société AIRWELL RESIDENTIAL SAS, jusqu'alors détenue par le Groupe Elco. Airwell Residential était la société de commercialisation des produits Airwell à l'export, alors que Groupe Airwell était alors concentré sur la métropole.

Cette opération majeure a été suivie d'une entrée en bourse sur la marché Euronext Access+, en juillet 2021.

En 2022, les salariés de Airwell Residential, ainsi que l'activité commerciale de cette dernière à l'export ont été transférés sur la Société Groupe Airwell SA, expliquant ainsi les variations positives importantes du chiffre d'affaires, du bilan et autres postes du compte d'exploitation.

Outre cette acquisition, 2022 a été une année commercialement très dynamique avec une progression du chiffre d'affaires, à périmètre constant, de plus de 23%

Sur le plan technique, les projets entrepris sur les solutions éco-thermiques intelligentes pour le résidentiel et le tertiaire poursuivent leur développement.

I.1-b) Sur les plans juridique et capitalistique

L'exercice 2022 a été marqué par les nombreuses décisions suivantes sur les plans juridiques et capitalistiques :

I.1-b.1. En date du 3 janvier 2022, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Utilisation de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration afin d'attribuer gratuitement 26.316 actions gratuites de la Société (visées aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce) au profit de salariés de la Société ; et
- Pouvoirs pour formalités.

I.1-b.2. Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire le 24 juin 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

I.1-b.3. En date du 12 juillet 2022, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Modification de la rémunération du Directeur Général ;
- Pouvoirs.

I.1-b.4. En date du 30 septembre 2022, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Approbation d'une convention de sous location ;
- Utilisation de la délégation conférée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale mixte en date du 14 juin 2021 à l'effet d'émettre et d'attribuer 200.000 bons de souscription d'actions de la Société (les « BSA 2021») ;
- Pouvoirs.

I.1-b.5. En date du 21 décembre 2022, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Point sur l'activité commerciale récente et prévisionnelle ;
- Point d'information financier ;
- Information sur différents projets en cours ;
- Projet de nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration ;
- Modification des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions de la Société émis le 30 septembre 2022 (les « BSA») ;
- Présentation d'un emprunt obligataire ;
- Point sur les prochaines réunions du Comité ;
- Questions diverses

I.1-b.6. En date du 30 décembre 2022, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 25.000 euros par émission de 500.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinq cents (0,05€), émises au prix unitaire de 3 euros, prime d'émission de 2,95 euros incluse, représentant un montant total de souscription de 1.500.000 € ;
- Constatation de la modification corrélative des Articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

I.3- Activités de recherche et de développement

Au cours de 2022, Groupe Airwell a continué à élaborer des solutions éco-thermiques innovantes afin d'avoir une offre adaptée au besoin des clients finaux.

Le montant alloué au cours de l'exercice à la recherche et au développement de nos solutions s'élève à 230 K€.

I.4- Évolution prévisible et perspectives

Pour 2023, les perspectives pour le Groupe Airwell sont des plus encourageantes. En effet, on constate d'une part un marché sous-jacent colossal, notamment porté par des politiques environnementales françaises et européennes très favorables, mais surtout une stratégie du groupe innovante et claire, s'appuyant sur une large gamme de produits et de services associés.

I.5- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

I.5-a) Sur les plans technique et commercial

L'activité de la société présente depuis janvier 2023 une tendance conforme au budget.

Par ailleurs, afin de consolider sa croissance future, en sus de l'augmentation de capital de 1.5M€ réalisée en fin décembre 2022, Groupe Airwell a également, en janvier 2023 souscrit un emprunt obligataire de 5M€.

I.5-b) Sur les plans juridique et capitalistique

Néant.

I.6- Risques et/ou incertitudes auxquels la Société est confrontée

Nous ne voyons pas de risques ou incertitudes à mentionner

II - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

II.1.a - Exposé sur les chiffres sociaux de GROUPE AIRWELL

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 55 442 665€ contre 18 440 490€ euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 55 906 406€ contre 18 750 157€ au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 55 089 259€ contre 18 201 104 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à la somme de 817 146€ contre 549 052€ au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 312 126€ (contre un résultat négatif de 257 474€ au titre de l'exercice précédent) et d'un résultat exceptionnel négatif de 63 897€ (contre un résultat de 45 473€ euros au titre

de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 403 653€ (contre un bénéfice de 246 105€ au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2022 le total du bilan de la Société s'élevait à 39 222 301€, contre 17 297 355€ au titre de l'exercice précédent.

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres de notre Société sont positifs à hauteur de 2 683 347€ au 31 décembre 2022.

II.1.b – Chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. (Principes comptables français)

La société bénéficie de l'exemption de publication de comptes consolidés mais des comptes consolidés ont été néanmoins établis sur une base volontaire afin d'assurer une meilleure information des parties prenantes. Ces comptes consolidés établis sur une base volontaire seront certifiés par notre commissaire aux comptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 55 741 959€
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 57 052 729€
- Le résultat d'exploitation ressort à la somme positive de 1 784 605€
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à la somme de 1 011 571€

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres consolidés sont positifs à hauteur de 3 906 850€ au 31 décembre 2022.

II.1.c – Conformément à l’article R. 225-102 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les résultats des cinq derniers exercices de la Société relatifs aux comptes sociaux :

	2022	2021	2020	2019	2018
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social.	242 361,30	217 361,30	200 000	200 000	200 000
b) Nombre d'actions émises.	4 847 226	4 347 226	20 000	20 000	20 000
II. - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	55 442 665	18 440 490	15 325 999	15 171 290	13 057 621
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	1 388 730	744 952	274 685	-40 079	-178 344
c) Impôts sur les bénéfices.	37 470	0	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	403 653	246 105	81 932	23 096	-185 276
e) Montant des bénéfices distribués.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.					
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.					
c) Dividende versé à chaque action.					
IV. - Personnel					
a) Nombre de salariés.	68	40	38	32	23
b) Montant de la masse salariale.	4 257 112	2 146 540	1 565 526	1 506 076	1 148 500
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	2 079 448	1 016 960	747 602	653 958	515 918

II.2- Méthodes de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

II.3- Charges et dépenses « somptuaires »

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, pour un montant de 92 224€.

II.4 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2022, s'élevant à 403 653 euros, au poste réserve légale à hauteur de 10 931 euros et 392 722 euros en report à nouveau.

II.5- Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sociaux

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société détient depuis le mois d'avril 2021 100% du capital social de la société Airwell Residential, société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros dont le siège social est 10 rue du Fort de Saint Cyr – 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 752.800.862.

Notre société détient également 80% du capital social de la société Airwell Academy, société par actions simplifiée, au capital de 500€, dont le siège social est 10 rue du Fort de Saint Cr – 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 878 249 754.

Enfin, Notre société détient également via sa filiale Airwell Residential à 100% une filiale en Allemagne : Airwell Residential Deutschland GmbH, dont le siège est Dornhofstrasse 34 – 63 623 Neu-Isenburg – Allemagne ; au capital de 25 000€.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Par application des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2022, la Société détient 16 082 actions propres.

La majorité du capital est détenue par Marvik Holding.

V - INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

a. Informations concernant les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Nom du mandataire	Mandat au sein de la Société	Mandat ou fonction exercé dans une autre société	Nom de la société
Laurent ROEGEL	Président Directeur Général	Président	MARVIK HOLDING
Laurent ROEGEL	Président Directeur Général	Co-gérant	SCI ROMA
Laurent ROEGEL	Président Directeur Général	Co-gérant	SCI ROEGEL & ASSOCIES
Anne-Laurence IMBERT	Administrateur		
Philippe CORMIER	Administrateur	Président d'association	GEYVO

b. Contrôle des Commissaires aux comptes

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Concernant les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

NEANT

Concernant la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées :

NEANT

c. Situation des mandats des dirigeants, administrateurs, censeurs et Commissaires aux comptes de la Société

1. Mandants des dirigeants, administrateurs et Censeurs de la Société :

- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Madame Anne-Laurence IMBERT aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Philippe CORMIER aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Le Conseil d'administration du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions de (i) Président du Conseil d'administration et de (ii) Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il sera proposé aux actionnaires réunis lors de la prochaine assemblée générale annuelle de procéder à la nomination de Stéphanie LE BEUZE en tant qu'administrateur pour une durée de trois (3) années.

2. Mandats des Commissaires aux comptes de la Société :

L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a confirmé la poursuite des mandats de :

- **ERNST & YOUNG AUDIT**, société par actions simplifiées dont le siège social est sis 1/2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 438 476 913, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ; et
- **AUDITEX**, société par actions simplifiées dont le siège social est sis 51/2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 377 652 938, en qualité de commissaire aux comptes suppléants,

Qui se poursuivent jusqu'au terme de leurs mandats, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il sera proposé aux actionnaires réunis lors de la prochaine assemblée générale annuelle de procéder aux renouvellements des mandats des Commissaires aux comptes.

d. Informations relatives aux délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire le 24 octobre 2021 il a été donné pouvoir au Conseil d'administration à l'effet de :

- d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre public. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de deux cent mille euros (200.000€) euros.
- d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de deux cent mille euros (200.000€) euros.

il est rappelé que les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 21 décembre 2022, ont fait usage de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2021 à l'effet à l'effet de décider une augmentation de capital de 25.000 euros par émission de 500.000 actions nouvelles.

- d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de deux cent mille euros (200.000€) euros.
 - l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires. Le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à un montant égal à quinze pour cent (15 %) du montant de l'émission initiale décidée par le Conseil d'Administration.
 - procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de cinq pour cent (5,00) % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration ;
- il est rappelé que les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 3 janvier 2022, ont fait usage de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2021 à l'effet d'attribuer 26.316 actions nouvelles gratuites de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés de la Société.
- consentir des options de souscription d'actions nouvelles à émettre de la Société dans la limite de cinq pour cent (5,00) % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration ;

VI- ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'à la date de rédaction du présent rapport, comme à la date de clôture de l'exercice, les actions détenues par le personnel de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise représentent moins de 3 % du capital social, la Société n'ayant pas mis en place de plan de participation des salariés au capital.

VII - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

Au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés, dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, devra comprendre, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard (c. com. art. L. 441-6-1).

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés en euros TTC (toutes taxes comprises)

Solde au 31 décembre 2022 des dettes (TTC) à l'égard des fournisseurs par dates d'échéances

Dettes en €	Non échues	0 - 29 jours	30 – 59 jours	60 - 89 jours	> 90 jours	Solde au 31.12.2022
Fournisseurs Français *	8 434 705	3 058 554	3 597 366	1 142 840	166 031	16 399 495
Fournisseurs étrangers	274 928	578 242	50 193	2 825	54 754	960 942
Total TTC	7 709 633	3 636 796	3 647 559	1 145 665	220 785	17 360 438
% du total des dettes TTC	50,2%	20,9%	21,0%	6,6%	1,3%	100%
Nombres de factures	210	108	45	16	75	454

- **dont groupe / interco**

7 775 364 2 594 840 3 428 728 1 047 500 14 846 432

Solde au 31 décembre 2022 des créances (TTC) clients par dates d'échéances

Créances en €	Non échues	0 - 29 jours	30 – 59 jours	60 - 89 jours	> 90 jours	Solde au 31.12.2022
Créanciers Français *	3 802 092	569 167	504 996	279 961	40 416	5 196 633
Créanciers étrangers	8 372 100	1 129 894	1 072 998	378 014	74 678	8 027 684
Total TTC	9 174 193	1 699 062	1 577 993	657 975	115 094	13 224 317
% du total créances TTC	69.4%	12.8%	11.9%	5.0%	0.9%	100%
Nombre de factures	557	144	65	19	47	832

- **dont groupe / interco : 56 617€**

VIII – CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposons de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Annuelle le **14 juin 2023 à 14 heures**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Autorisation au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

A titre extraordinaire :

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre public ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de tout autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions « **BSA 2023** ») ;
- Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail
- Autorisation du projet de transfert des titres de la Société d'EURONEXT ACCESS + sur EURONEXT GROWTH PARIS et pouvoirs conférés au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ce transfert ;

A titre ordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Un rapport spécial sur la partie extraordinaire vous sera également présenté.

*

Nous espérons que les propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.



Le Président du Conseil d'administration
M. Laurent ROEGEL

**B. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

I – BILAN CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2021	31/12/2022
En Euros		
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles	5 340 053	4 390 941
<i>Dont écart d'acquisition</i>	500 000	500 000
Immobilisations corporelles	638 819	686 346
Titres mis en équivalence		
Immobilisations financières	1 162 576	1 239 298
Actif immobilisé	7 141 448	6 316 586
Stocks et en-cours de production	9 161 381	12 241 048
Clients et comptes rattachés	11 485 560	13 890 702
Autres créances et comptes de régularisation	3 490 861	4 862 888
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 909 042	2 069 660
Actif circulant	26 046 845	33 064 298
Total de l'actif	33 188 293	39 380 884
PASSIF	31/12/2021	31/12/2022
En Euros		
Capital	217 361	242 361
Prime d'émission	667 044	2 112 044
Réserve légale		13 306
Autres réserves		
Report à nouveau	-775 782	-542 982
Réserves Groupe	154 101	1 039 239
Résultat consolidé	1 131 244	1 042 882
Capitaux propres (Part du groupe)	1 393 968	3 906 850
Ecart de conversion		
Intérêts minoritaires	-9 770	-41 081
Provisions pour risques et charges	3 619 686	3 184 326
Emprunt et dettes établ. Crédits	2 650 048	3 183 654
Emprunt et dettes financières diverses	3 796 093	659 915
Fournisseurs et comptes rattachés	10 797 381	14 381 879
Dettes fiscales et sociales	1 768 668	2 353 657
Autres dettes et comptes de régularisation	9 172 219	11 751 685
Dettes	28 184 409	32 330 789
TOTAL GENERAL	33 188 293	39 380 884

II – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat Consolidé	31/12/2021	31/12/2022
En Euros		
Ventes de marchandises	39 336 511	54 162 697
Production vendue de biens		
Production vendue de services	-127 613	1 579 262
CHIFFRE D'AFFAIRES	39 208 898	55 741 959
Production stockée		
Reprise amort. ,provisions, transfert	377 614	493 619
Autres produits d'exploitation	492 541	817 152
Total Produits	40 079 054	57 052 729
Achats de marchandises et autres	31 873 226	40 011 728
Variation de stock	-5 670 910	-1 579 667
Autres achats et charges externes	6 411 578	8 946 602
Impôts, taxes et versements assimilés	153 789	146 757
Frais de personnel	4 836 336	6 456 933
Autres charges d'exploitation	345 866	948 418
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	551 896	640 043
Charges d'exploitation	38 501 781	55 570 814
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	1 577 272	1 481 915
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition	-214 405	-302 690
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	1 791 677	1 784 605
Produits financiers	116 926	21 921
Charges financières	409 501	416 014
Résultat financier	-292 575	-394 093
Résultat courant des entreprises intégrées	1 499 103	1 390 512
Produits exceptionnels		1 032 000
Charges exceptionnelles	1 800	1 000 000
Résultat exceptionnel	-1 800	32 000
Impôts sur les sociétés	375 829	410 941
Résultat net des entreprises intégrées	1 121 474	1 011 571
Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 121 474	1 011 571
Intérêts minoritaires	-9 770	-31 311
Résultat net (part du groupe)	1 131 244	1 042 882

III – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2022	31/12/2021
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>		
Résultat net des sociétés intégrées	1 011 571	1 121 474
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements et provisions (nets)	(148 507)	119 175
Variation des impôts différés	390 014	(341 445)
(Plus) / moins values de cession	-	-
Autres produits et charges calculés		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 253 078	899 204
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation des créances d'exploitation	(4 732 565)	(764 272)
Variation des stocks et encours	(2 974 505)	(3 050 983)
Variation des dettes d'exploitation	7 305 721	4 051 637
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(401 349)	236 381
Flux net de trésorerie lié à l'activité	851 729	1 135 585
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(544 586)	(632 928)
Cessions ou diminutions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 062 769	-
Variation des immobilisations financières	(106 722)	160 407
Incidence des variations de périmètre	-	(1 828 700)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	411 461	(2 301 221)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation de capital en numéraire	1 500 000	684 405
Emissions d'emprunts	820 000	7 126 501
Remboursements d'emprunts	(3 422 571)	(5 280 360)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 102 571)	2 530 546
VARIATION DE TRESORERIE	160 619	1 364 910
Trésorerie à l'ouverture	1 909 042	544 131
Trésorerie à la clôture	2 069 660	1 909 042
VARIATION DE TRESORERIE	160 618	1 364 911

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC n° 2020-01 modifiant le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et font apparaître au 31 décembre 2022, un résultat net consolidé part du groupe de 1 042 882 €.

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la société GROUPE AIRWELL exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions et les comptes réciproques significatifs entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Adresses	Activités	% de détention	% d'intérêts	Méthodes d'intégration	Dates de Clôture
GROUPE AIRWELL	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	NA	NA	Maison Mère	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL SAS	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100 %	Intégration globale	31-déc
AIRWELL ACADEMY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Formation	80%	80%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL DEUTSCHLAND GMBH	Dornhofstr.34 62263 Neu-Isenburg Allemagne	Commerce de gros	100%	100 %	Intégration globale	31-déc

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société AIRWELL a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1.500.000 € prime d'émission incluse.

3. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

La société a émis un emprunt obligataire de 5 M€ auprès de France Economie Réelle afin de financer la croissance attendue de l'activité ainsi que les projets de R&D.

4. METHODES COMPTABLES ET DE CONSOLIDATION

➤ Capitaux propres

Le capital social est composé de 4 847 226 actions de 0.05 €.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2022 s'élèvent à 3 906 850 € dont 1 042 882 € de résultat net consolidé part du groupe.

➤ Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part des capitaux propres correspondants. Ces écarts sont prioritairement affectés aux actifs et passifs identifiés des entreprises acquises de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise.

Conformément aux règlements de l'ANC 2020-01, le Groupe procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition dans la mesure où la durée d'utilisation est non limitée. Ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indicateurs internes ou externes remettant en cause leur valeur nette comptable. Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

Le montant de l'écart d'acquisition brut constaté lors de l'acquisition la société ARS est négatif de 3 026 900 € et a été inscrit dans le poste de provision pour risques et charges. La provision est reprise de manière linéaire sur une durée de 10 ans et figure sur la ligne « Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

L'écart d'acquisition a été déterminé de la façon suivante :

Airwell Residential SAS au 12/04/21	€
Capital social + réserve	4 009 092
Résultat net	178 919
Capitaux propres	4 188 011
PV Latente sur Marques	2 721 000
Impôts différés passif sur plus value latente	- 680 250
Impôts différé actif (déficits au 31/12/20)	1 127 115
Total Situation nette groupe à la date d'acquisition (A)	7 355 876
Prix d'acquisition des titres ARS (B)	4 328 976
Ecart d'acquisition (A)-(B)	- 3 026 900

➤ Ecarts d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond d'une part, à la revalorisation en juste valeur de l'ensemble des actifs identifiés dans le patrimoine de l'entreprise consolidée, en raison d'un décalage possible entre la comptabilisation des différents éléments du bilan à leur coût historique et leur montant déterminé en juste valeur.

L'écart d'évaluation est inclus dans la valeur des actifs et passifs de la société consolidée.

Un écart d'évaluation avait été déterminé sur les 2 marques détenues par la société ARS.

La marque Airwell a été valorisée à 3.5 M€ et la marque Johnson à 1 M€. Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement compte tenu de leur durée d'utilité indéfinie.

La Marque Johnson a été cédée au cours du 1^{er} semestre 2022 pour la somme de 1 M€.

➤ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, les fonds de commerce sont mis à zéro et revalorisés soit en incorporel, soit en goodwill s'ils ne sont pas affectables.

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- Les logiciels acquis
- Les marques

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

▪ Logiciels acquis	3 et 5 ans
▪ Marque	Non amortissable

S'agissant des marques, un test de dépréciation est effectué chaque année. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- | | |
|--|------------------|
| • Installation générale et agencements | 5 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau | de 1 à 10 ans |
| • Immobilisations en cours | Non amortissable |

➤ **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût moyen pondéré.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes.

Ainsi, les produits datant de moins d'un an ne sont pas dépréciés.

Les produits ayant entre 1 et 2 ans, et dont l'historique des ventes indique qu'ils pourront être écoulés dans plus de 6 mois sont dépréciés à 30%. Si le calcul lié à l'historique des ventes indique qu'ils devraient être écoulés dans les prochains 6 mois, alors aucune dépréciation n'est constatée.

Les produits de plus de 2 ans sont dépréciés à 100% si l'historique des ventes indique qu'il faudra plus de 3 ans pour les vendre, 50% entre 1 et 3 ans, 30% entre 6 et 12 mois, 0% entre 0 et 6 mois.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts de transport.

➤ **Créances clients et autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

➤ **Impôts différés**

Les impôts différés sont déterminés, selon une approche dite bilancielle, sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont comptabilisés conformément à la conception étendue dont l'application est rendue obligatoire par le règlement ANC 2020-01.

Les retraitements non significatifs en matière d'impôts différés n'ont pas été pris en compte.

➤ **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges correspondent aux sorties probables de ressources sans contrepartie pour la société. Ces provisions correspondent aux montants les plus probables que l'entreprise est susceptible de devoir verser.

➤ **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle en fonction de la rémunération annuelle du personnel, de son ancienneté et d'un coefficient de rotation (Turn-over), variable en fonction de l'âge des salariés.

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte :

- D'un taux annuel d'actualisation de 3.70 %
- D'un taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3% selon les catégories
- D'un taux de turnover du personnel variant entre 1% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle
- De la table de mortalité de l'INSEE
- Des charges patronales de 52% pour les cadres et de 45% pour les non-cadres

Compte tenu de l'importante variation du taux d'actualisation depuis 2019, et de l'impact sur le montant de la provision, la méthode du corridor est appliquée dans un souci de cohérence.

B - NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS

- La variation des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Nature				
Concessions, licences, logiciels et brevets	1 106 255	245 104		1 351 359
Ecart d'acquisition	500 000			500 000
Marques	4 525 000		1 000 000	3 525 000
Total valeurs brutes	6 131 255	245 104	1 000 000	5 376 359

- La variation des amortissements - dépréciations des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :

Nature	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Concessions, licences, logiciels et brevets	791 202	194 435	219	985 418
	-			-
Total amortissements	791 202	194 435	219	985 418

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS- DEPRECIATIONS

- La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :

Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Agencements, installations	694 221	211 079	-	905 300
Matériel et mobilier de bureau	196 462	88 403	3 441	281 424
Immobilisations en cours	78 127	-	59 327	18 800
Total valeurs brutes	968 810	299 482	62 768	1 205 524

- **La variation des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :**

Amortissements	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Agencements, installations	224 887	146 631	153	371 365
Matériel et mobilier de bureau	105 105	42 707		147 812
Immobilisations en cours				-
				-
Total amortissements	329 992	189 338	153	519 178

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2022, le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Depots et cautionnements	1 162 576	1 509 073	1 432 351	1 239 298
Valeur des immobilisations financières nettes	1 162 576	1 509 073	1 432 351	1 239 298

NOTE 4 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Valeurs brutes	31/12/2022	31/12/2021	Variations
Clients	14 086 485	11 627 205	-2 459 280
Clients impayés		11 222	11 222
Factures à établir		21 501	21 501
Dépréciation	-195 783	-174 368	21 415
TOTAL	13 890 702	11 485 560	-2 405 142

Le montant des créances cédés non échues au 31 décembre 2022 s'élèvent à 7 471 204 €.

NOTE 5 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

La ventilation des autres actifs courants se décompose comme suit :

	à - d'1 an	à + d'1 an	Total
fournisseurs débiteurs	798 959		798 959
Personnel et comptes rattachés			-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-
Etat - TVA	1 506 499		1 506 499
Etat- Impôt sur les sociétés	553		553
Compte courant	74 687		74 687
Débiteurs divers			-
Factor	2 190 478		2 190 478
Charges constatés d'avance	284 322		284 322
Différence de conversion actif	7 389		7 389
TOTAL	4 862 888	-	4 862 888

L'actif d'impôt différé est calculé sur la base d'un impôt de :

- 25 % en France

	31/12/2022	31/12/2021
Impot différé passif sur Ecart d'évaluation	- 680 250	- 680 250
Impôt différé actif sur déficit	609 474	925 535
Différences temporaires	- 48 749	25 204
TOTAL	- 119 525	270 489

NOTE 6 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Actions propres	46 323	46 323
Comptes bancaires	2 014 583	1 851 717
Caisse	8 755	11 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 069 660	1 909 042

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

➤ Capital social

Le capital social de la société Groupe Airwell s'élève à 242 361 € suite à une augmentation de capital de 25 000 € par émission de 500 000 nouvelles actions. Les variations au cours de l'exercice sont les suivantes :

Mouvements des titres	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital social
Titres en débuts d'exercice	4 347 226	0,05	217 361
Variation du nominal			
Augmentation de capital	500 000	0,05	25 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 847 226	0,05	242 361

La société Groupe Airwell détient 16 082 actions propres pour un prix d'acquisition de 46 323 €. Ces actions propres figurent dans le poste valeurs mobilières de placement du bilan.

Les variations de capitaux propres sont les suivants :

	Capital Social	Réserves Légales	Prime d' émission	Report à nouveau	Réserves Consolidées	Résultat consolidé	Ecart de Conversion	TOTAL
Capitaux Propres 31/12/2021	217 361	0	667 044	-775 782	154 101	1 131 244	0	1 393 968
Affectation résultat 2021		13 306		232 800	885 138	-1 131 244		0
Augmentation de capital	25 000		1 475 000					1 500 000
Resultat de l'exercice 31/12/22						1 042 882		1 042 882
Frais augmentation de capital			-30 000					-30 000
Capitaux Propres 31/12/2022	242 361	13 306	2 112 044	-542 982	1 039 239	1 042 882	0	3 906 850

NOTE 8 – INTERETS MINORITAIRES

	31/12/2022	31/12/2021
Réserves minoritaires	- 9 770	
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation de périmètre		
Divers		
Résultat minoritaire	- 31 311	- 9 770
TOTAL	- 41 081	- 9 770

NOTE 9 – ECART D'ACQUISITION

➤ La variation des valeurs brutes des écarts d'acquisition se présente comme suit (en Euros) :

Entreprises concernées	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
AIRWELL RESIDENTIAL SAS Ecart acquisition Négatif	- 2 812 495		- 302 690	- 2 509 805
GROUPE Airwell - Ecart acquisition positif	500 000			500 000
Total	- 2 312 495	-	- 302 690	- 2 009 805

L'écart d'acquisition d'un montant de 3 026 900 € étant négatif, celui-ci a été constaté au passif dans le poste de provision pour risque et charges. La provision est reprise en résultat de manière linéaire sur une durée de 10 ans. La diminution de 302 690 € correspond à la reprise de ladite provision sur l'exercice.

L'écart d'acquisition de 500 k€ correspond à l'acquisition d'un fonds de commerce par la société Groupe Airwell en 2016.

NOTE 10 - PROVISIONS

Les provisions s'analysent comme suit :

	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Provision SAV	214 007	21 999	43 113	192 893
Provision Retraite	403 184	163 196	202 141	364 239
Provision pour Risque	190 000	7 389	80 000	117 390
Ecart d'acquisition	2 812 494	-	302 690	2 509 804
Total Provisions	3 619 685	192 584	627 944	3 184 326

NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt bancaire		3 183 654		3 183 654
				-
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	-	3 183 654	-	3 183 654

NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Crédit vendeur				-
Emprunt obligataire convertible	659 915			659 915
Compte courant				-
Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	659 915	-	-	659 915

Caractéristique de l'emprunt obligataire :

- Le montant de l'emprunt s'élève à 3.000.000 € correspondant à 3.000 obligations d'une valeur unitaire de 1.000 €
- La date de maturité est le 31 octobre 2023
- Le taux de rémunération est de 12% annuel
- Taux de conversion : 1 actions pour 2.88 obligations

Au cours de l'exercice, 788 obligations ont été remboursés. Le nombre d'obligation existant au 31 décembre 2022 est de 660.

NOTE 13 – AUTRES DETTES

Les autres dettes sont ventilées comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Clients factors	10 502 471	7 825 969
Clients avoirs à établir	726 536	558 362
Clients créditeurs		160 935
Divers	282 969	395 725
Impôts différés passifs	119 525	
Produits constatés d'avance		231 228
Ecart de conversion passif	120 183	
TOTAL	11 751 684	8 940 991

C - NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14 – CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE :

Le chiffre d'affaires par nature s'analyse comme suit :

en €	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	55 244 836	40 295 074
Prestations de services	113 365	192 191
Divers	1 528 489	- 320 386
Rabais, remises et ristournes	- 1 144 731	- 957 981
TOTAL	55 741 959	39 208 898

Le chiffre d'affaires par zone géographique s'analyse comme suit :

en €	31/12/2022	31/12/2021
France	21 690 381	20 673 798
Etrangers	34 051 578	18 535 100
TOTAL	55 741 959	39 208 898

NOTE 15 – ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS

Ce poste s'analyse comme suit :

en €	31/12/2022	31/12/2021
Achats de marchandises et autres	38 488 634	26 202 316
Sous traitance	1 980 387	1 699 276
Locations et charges locatives	695 311	414 578
Entretiens et maintenance	507 430	391 142
Assurances	369 291	282 330
Honoraires et commissions	733 979	563 791
Publications, salons, cadeaux, dons	1 033 025	966 569
Frais de transport	1 987 955	957 749
Frais de déplacement et de réception	520 208	365 816
Frais de télécommunication	116 255	76 594
Divers	946 189	609 300
TOTAL	47 378 663	32 529 462

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

en €	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur emprunts	150 753	218 260
Agios et autres	14 567	63 523
Escomptes	12 065	14 333
Perte de change	69 502	8 675
Factor	161 737	33 404
Provision pour risques	7 389	70 605
Diverses charges		700
Divers produits	251	5 481
Reprises provisions pour risques		73 770
Gains de change	21 669	37 674
TOTAL	- 394 093	- 292 575

NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond principalement à la cession de la marque Johnson pour une valeur de 1 M€ correspondant à sa valeur comptable et générant donc une plus-value nulle.

NOTE 18 – IMPOT SUR LES SOCIETES

en €	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés	20 927	34 384
Crédit impôts		
Impôt différé	390 014	341 445
TOTAL	410 941	375 829

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Nantissement du fonds de commerce de la société Airwell Residential SAS

NOTE 20 – RESULTAT PAR ACTION

Il est calculé par rapport au nombre de titres émis au 31 décembre 2022.

Il s'élève au 31 décembre 2022 à 0.22 euros par action comme indiqué ci-dessous.

		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Nombre d'actions		4 847 226	4 347 226
Résultat net consolidé part du groupe	Total	1 042 882	1 131 244
Part du Groupe	Par action	0.22 €	0.26 €

NOTE 21 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à faire état d'une rémunération individuelle.

NOTE 22 – EFFECTIF DU GROUPE

L'effectif moyen du groupe s'élève à 68 salariés.

NOTE 23 – HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires de CAC comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'élève à 34 k€.

NOTE 24 – QUOTA D'EMISSION DE GAZ

La société n'est pas encore en mesure de quantifier les effets d'émission de gaz à effet de serre mais, comme anticipé, une démarche RSE a bien été initiée sur l'année 2022. Un premier diagnostic a été formalisé par une société externe et les recommandations prises en comptes. En outre, en 2023, Groupe Airwell a réalisé un premier bilan carbone avec une société spécialisée – Les résultats sont actuellement en cours d'analyse.

C. RAPPORT D'AUDIT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31
DECEMBRE 2022



Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Airwell et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement d'une consolidation volontaire des comptes de la société Groupe Airwell, nous avons effectué un audit des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Michel Azogui

D. ETATS FINANCIERS ANNUELS CLOS
AU 31 DECEMBRE 2022

Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	345 595	85 626	259 969	294 729
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	220 200	44 010	176 190	4 000
Fonds commercial	500 000		500 000	500 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	670 924	236 083	434 841	271 812
Immobilisations en cours	18 800		18 800	57 200
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 328 976		4 328 976	4 328 976
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 216 332		1 216 332	302 597
ACTIF IMMOBILISE	7 300 827	365 719	6 935 108	5 759 314
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	12 846 583	481 966	12 364 617	6 790 061
Avances et acomptes versés sur commandes	63 950		63 950	3 757
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	13 327 327	32 137	13 295 190	3 483 506
Autres créances	4 376 160		4 376 160	282 448
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	46 323		46 323	46 323
(dont actions propres : 46 323)				
Disponibilités	1 875 314		1 875 314	634 365
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	258 250		258 250	297 581
ACTIF CIRCULANT	32 793 908	514 103	32 279 804	11 538 041
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	7 389		7 389	
TOTAL GENERAL	40 102 123	879 822	39 222 301	17 297 355

Bilan Passif

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 242 361)	242 361	217 361
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 457 639	982 639
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	13 306	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-542 982	-775 782
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	403 653	246 105
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	109 370	45 473
CAPITAUX PROPRES	2 683 347	715 796
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	200 282	170 894
Provisions pour charges	364 239	201 043
PROVISIONS	564 521	371 937
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		1 448 256
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 994 563	1 224 431
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	659 915	1 339 394
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		121 660
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 485 908	9 032 888
Dettes fiscales et sociales	1 320 203	769 880
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 511 977	2 041 885
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		231 228
DETTES	35 972 566	16 209 622
Ecart de conversion passif	1 867	
TOTAL GENERAL	39 222 301	17 297 355

Compte de Résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	30 471 013	23 525 565	53 996 578	18 291 515
Production vendue de biens				
Production vendue de services	238 416	1 207 672	1 446 088	148 975
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	30 709 429	24 733 236	55 442 666	18 440 490
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			372 119	277 220
Autres produits			91 622	32 447
PRODUITS D'EXPLOITATION			55 906 406	18 750 157
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			42 895 268	14 192 144
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-3 780 073	-3 774 823
Autres achats et charges externes			8 471 413	3 905 854
Impôts, taxes et versements assimilés			130 767	92 060
Salaires et traitements			4 257 113	2 146 541
Charges sociales			2 079 448	1 016 960
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			203 810	81 226
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			125 416	492 675
Dotations aux provisions			99 613	34 622
Autres charges			606 484	13 847
CHARGES D'EXPLOITATION			55 089 260	18 201 105
RESULTAT D'EXPLOITATION			817 147	549 053
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			312 127	257 475
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			312 127	257 475
RESULTAT FINANCIER			-312 127	-257 475
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			505 020	291 578

Compte de Résultat

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	63 897	45 473
CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 897	45 473
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-63 897	-45 473
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	37 470	
TOTAL DES PRODUITS	55 906 406	18 750 157
TOTAL DES CHARGES	55 502 753	18 504 052
BENEFICE OU PERTE	403 653	246 105

Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Montants exprimés en EUR

Evènements principaux

Pour rappel, Groupe Airwell a fait l'acquisition en avril 2021 de la société AIRWELL RESIDENTIAL SAS, jusqu'alors détenue par le Groupe Elco. Airwell Residential était la société de commercialisation des produits Airwell à l'export, alors que Groupe Airwell était alors concentré sur la métropole.

Cette opération majeure a été suivie d'une entrée en bourse sur la marché Euronext Access+, en juillet 2021.

En 2022, les salariés de Airwell Residential, ainsi que l'activité commerciale de cette dernière à l'export ont été transférés sur la Société Groupe Airwell SA, expliquant ainsi les variations positives importantes du chiffre d'affaires, du bilan et autres postes du compte d'exploitation.

Dans les évènements principaux, il est à noter une augmentation de capital en date du 30 décembre 2022 de 1.5M€. Cette augmentation s'est traduite par la souscription de 500 000 actions nouvelles ordinaires de 0.05€ de valeur nominale, au prix de 3€ par action, soit le pair majoré d'une prime d'émission de 2.95€.

Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Parmi ces immobilisations incorporelles, on note principalement un poste fonds de commerce à hauteur de 500 000€ relatif à l'activité en France. Ce poste a fait l'objet d'un test de valorisation, lequel a amené à ne pas déprécier.

Un autre poste de frais d'établissement pour 259 969€ nets est à noter, correspondant aux frais d'introduction en bourse amortis sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Aucune dépréciation n'a été constatée en 2022.

Amortissements :

Matériel de bureau	Mode linéaire	Durée : de 1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Mode linéaire	Durée : de 1 à 10 ans

Immobilisations financières

- Titres de filiales et participations

Suite au rachat de la société Airwell Residential SAS, une participation de 4.3M€ a été portée au bilan.

La société Groupe Airwell SA possède ainsi 2 filiales :

Airwell Residential SAS, au capital social de 2.5M€, détenue à 100% depuis le 13/04/2021.

Airwell Academy SAS, au capital de 500€, détenue à 80%.

- Dépôt et cautionnements

Les dépôts de garantie s'élèvent à 1 216 331€.

Ceux-ci se distinguent en :

- 52 186€ relatifs aux véhicules de société
- 59 500€ relatifs aux locaux
- 21 00€ relatif à un prêt BPI de 400 000€
- 1 083 645€ relatifs au factor Crédit-Mutuel Factoring, un contrat d'affacturage ayant été signé en janvier 2022

Stocks

Stock de marchandises	12.846.583€
Dépréciation	- 481.966€

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût moyen pondéré.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation de 481.966€ est portée au bilan au 31.12.2022

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes, soit la couverture de stock par rapport aux 12 derniers mois de ventes.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon les tables en annexes.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation des comptes clients est portée au bilan pour une valeur de 32.137€.

Affacturation

Un contrat d'affacturation a été mise en place avec Crédit Mutuel Factoring en janvier 2022 – Le montant des créances cédées s'élève à 10.502.471€

Capital Social

Le capital social au 31.12.2022 s'élève à 242 361.30€ et est composé de 4.847.226 actions de 0.05 euros chacune.

La table de capitalisation au 31-12-2022 est la suivante :

Société	Représentée par	Siège social	Immatriculation	Nb Actions	Montant	% détention
Marvik Holding	Laurent ROEGEL	82 Avenue de Versailles - 92500 Rueil Malmaison	834 245 771	3 923 000,00		80,93%
Sniptind Invest AS	Harald HJORTHEN	Fjellveien 40, 1410 Kolbotn, Norway	916 544 308	410 334,00		8,47%
H Cap AS	Ulf HUSE	Fernanda Nissens gate 5a, 0484 Oslo, Norway	925 099 767	166 666,00		3,44%
Free Float				347 226,00		7,16%
TOTAL CAPITAL SOCIAL				4 847 226,00		
				4 847 226,00	242 361,30	

Provisions pour risques et charges

Provision pour risques garantie clients	192.893€
Provision pour charges retraite	364.239€

La provision pour garantie clients est calculée sur un pourcentage des ventes, déterminé selon l'historique des besoins.

Une dotation de 21.999€ a été effectuée en 2022.

Ventilation du Chiffre d'Affaires

Chiffre d'Affaires France	: 30.709K€
Chiffre d'Affaires autres pays	: 24.733K€

Résultat financier

<i>Produits financiers :</i>	0 €
<i>Charges financières :</i>	
Intérêts Factor	158 829€
Intérêts Emprunts Obligataires	131 363€
Intérêts PGE	10 739€
Escompte Clients	11 195€
Résultat financier :	- 312 126€

Résultat Exceptionnel

On note une charge exceptionnelle de 63 897€ relative aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres de Airwell Residential.

Impôt sur les bénéfices

Pas d'impôt différé n'est à mentionner cette année

Engagements financiers non-inscrits au bilan

Il n'y a pas d'engagements financiers hors bilan.

Provision pour indemnité de fin de carrière

La provision pour engagement de retraite comptabilisée s'élève à 364.239€.

Dont engagement au profit des dirigeants : 0

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte :

- D'un taux annuel d'actualisation de 3.7%
- D'un taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3% selon les catégories
- D'un taux de turnover du personnel variant entre 1% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle

Compte tenu de l'importante variation du taux d'actualisation depuis 2019, et de l'impact sur le montant de la provision, la méthode du corridor est appliquée dans un souci de cohérence-

Effectifs

L'effectif moyen de la société sur l'année 2022 est de 68 personnes.

Rémunération des dirigeants

Cette mention n'est pas portée car elle reviendrait à fournir une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 21K€

Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal : 13K€

Quota d'émission de gaz à effet de serre

La société n'est pas encore en mesure de quantifier les effets d'émission de gaz à effet de serre mais, comme anticipé, une démarche RSE a bien été initiée sur l'année 2022. Un premier diagnostic a été formalisé par une société externe et les recommandations prises en comptes. En outre, en 2023, Groupe Airwell a réalisé un premier bilan carbone avec une société spécialisée – Les résultats sont actuellement en cours d'analyse.

Parties liées

Des conventions cadre existent entre les parties afin de justifier les transactions entre les parties liées.

Exemption d'établissement de comptes consolidés

La société est détenue à 81% par la société MARVIK Holding Sarl (82 Avenue de Versailles 92500 Rueil-Malmaison) et est intégrée globalement dans ses comptes consolidés. Conformément à l'article L233-17 et à l'article R233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. Cependant, des comptes consolidés sont établis en référentiel comptable français de façon volontaire afin d'informer les parties prenantes sur la situation financière, le patrimoine et la performance du sous-groupe Groupe Airwell.

Evènements Post-Clôture

Acteur engagé de la transition énergétique, Airwell entend poursuivre le développement de ses offres innovantes en phase avec les besoins et les attentes des marchés résidentiels et professionnels.

Afin de consolider sa croissance future, en sus de l'augmentation de capital de 1.5M€ réalisée en fin décembre 2022, Groupe Airwell a également, en janvier 2023 souscrit un emprunt obligataire de 5M€.

Ces financements vont permettre à Airwell d'accélérer sa croissance organique et externe au travers d'acquisitions ciblées.

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	315 595		30 000
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	511 920		208 280
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	349 278		211 079
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	55 657		54 910
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	57 200		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	462 135		265 989
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	4 328 976		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	302 597		956 864
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 631 573		956 864
TOTAL GENERAL	5 921 223		1 461 133

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			345 595	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			720 200	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			560 357	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			110 567	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	38 400		18 800	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 400		689 724	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			4 328 976	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	43 130		1 216 332	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 130		5 545 308	
TOTAL GENERAL	81 530		7 300 827	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice			
Frais d'établissements et développement	20 866	64 760		85 626			
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	7 920	36 090		44 010			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 786	100 850		129 636			
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations générales, agenc., aménag.							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Installations générales, agenc. et aménag. divers	106 984	81 407		188 391			
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 139	21 553		47 692			
Emballages récupérables, divers							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133 123	102 960		236 083			
TOTAL GENERAL	161 909	203 810		365 719			
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre	63 897						63 897
TOTAL	63 897						63 897
Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice			

Provisions et Dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	45 473	63 897		109 370
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	45 473	63 897		109 370
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients	170 894	21 999		192 893
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		7 389		7 389
Provisions pour pensions, obligations similaires	201 043	163 196		364 239
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	371 937	192 584		564 521
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	522 055		40 088	481 966
Dépréciations comptes clients	21 395	10 742		32 137
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	543 450	10 742	40 088	514 103
TOTAL GENERAL	960 860	267 223	40 088	1 187 994
Dotations et reprises d'exploitation		195 937	40 088	
Dotations et reprises financières		7 389		
Dotations et reprises exceptionnelles		63 897		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Comme expliqué dans les événements principaux, page 7, le transfert d'activité de Airwell Residential vers Groupe Airwell a engendré des variations conséquentes des provisions congés payés, retraites et garanties.

Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 216 332	1 163 873	52 459
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	13 327 327	13 307 777	19 550
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	11 819	11 819	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	553	553	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 402 866	1 402 866	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	497 715	497 715	
Débiteurs divers	2 463 207	2 331 451	131 756
Charges constatées d'avance	258 250	258 250	
TOTAL GENERAL	19 178 069	18 974 304	203 765

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 994 563	820 000	1 174 563	
Emprunts et dettes financières divers	659 915		659 915	
Fournisseurs et comptes rattachés	20 485 908	20 362 996	122 912	
Personnel et comptes rattachés	712 831	712 831		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	550 068	550 068		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 366	2 366		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	54 939	54 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	11 511 977	11 511 977		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	35 972 566	34 015 176	1 957 390	

Emprunts souscrits en cours d'exercice style="text-align: right;">870 031
 Emprunts remboursés en cours d'exercice style="text-align: right;">2 227 633
 Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408100	Fournisseurs - Factures non parvenu	1 802 117,97	1 397 867,47	404 250,50
408200	Fournisseurs - Factures non parvenu	1 325 219,39	255 492,32	1 069 727,07
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		3 127 337,36	1 653 359,79	1 473 977,57
AUTRES DETTES				
419800	Avoir à établir BFA	726 536,00	473 048,00	253 488,00
468100	Part. publicitaire à payer	269 030,00	103 928,00	165 102,00
468600	Divers - Charges à payer	0,01	0,01	
TOTAL AUTRES DETTES		995 566,01	576 976,01	418 590,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	Personnel - Dettes provisionnées po	414 388,00	215 851,00	198 537,00
428600	Provisions Parts Variables	231 143,00	114 152,00	116 991,00
438000	Taxes sur les salaires	-1 492,21	9 187,98	-10 680,19
438200	Provisions charges sur CP / CET	193 876,00	97 133,00	96 743,00
438600	Provisions Charges soc Parts Variab	107 944,00	51 968,00	55 976,00
448100	TVS	10 636,73	12 311,38	-1 674,65
448300	CVAE	2 876,00	7 776,00	-4 900,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		959 371,52	508 379,36	450 992,16
TOTAL CHARGES A PAYER		5 082 274,89	2 738 715,16	2 343 559,73

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486100	Charges constatées d'avance	258 250,00	297 581,24	-39 331,24
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		258 250,00	297 581,24	-39 331,24
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487100	Produits constatés d'avance		-231 228,03	231 228,03
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			-231 228,03	231 228,03

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	Clients - Factures à établir	8 713,00		8 713,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		8 713,00		8 713,00
AUTRES CREANCES				
409800	Fournisseurs - Rabais,remises,rist.	107 390,00		107 390,00
TOTAL AUTRES CREANCES		107 390,00		107 390,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		116 103,00		116 103,00

Tableau des Filiales et Participations

Exprimé en €

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. Nette des titres	Cautions	Résultat
Airwell Academy 78 180 Montigny Le Bretonneux	500 -204 889	80%	1	258 378	57 146
Airwell Residential 78 180 Montigny Le Bretonneux	2 500 000 6 153 207	100%	10		38 239 385 816 401

E. RAPPORT D'AUDIT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31
DECEMBRE 2022



Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Airwell relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Michel Azogui

F. RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31
DECEMBRE 2022



Groupe Airwell

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2022

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG et Autres



Groupe Airwell

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, written over a faint, light blue watermark of an eye. The signature is cursive and appears to read 'M. Azogui'.

Michel Azogui